

le vendredi 21 janvier 2005

10 h

Prière.

M. Williams accueille à la Chambre l'hon. Joseph Landry, sénateur libéral du Nouveau-Brunswick de 1996 à 1997.

Après les questions orales, l'hon. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que le député de Caraquet a employé un langage non parlementaire. M. Albert accepte de se rétracter.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Lamrock :

32, *Loi sur le droit de lire* ;

par M^{me} Robichaud :

33, *Loi sur les étudiants en santé* ;

par M. Haché :

34, *Loi sur les franchises*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Foran donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 27 janvier 2005, appuyé par M. Armstrong, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministère de la Sécurité publique, le nombre d'infractions, décomposé selon les voitures particulières et les véhicules utilitaires, à la *Loi sur les véhicules à moteur* et le montant global des amendes liées à ces infractions, pour la période de six mois qui précède le 1^{er} août 2004 et celle qui suit.

M. Allaby donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 27 janvier 2005, appuyé par M. Armstrong, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministère des Transports, une estimation de la circulation de camions utilitaires sur les routes à grande communication et les routes collectrices, par mois, pour l'année civile 2004.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 12, 19, 20 et 26, puis, moyennant autorisation de la Chambre, ces projets de loi seront lus une troisième fois, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier le budget de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services, du ministère des Transports, de la Société de développement régional, du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, du ministère des Ressources naturelles et du ministère du Tourisme et des Parcs pour 2005-2006 puis passera à la cérémonie de la sanction royale.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi sur la dénonciation dans la fonction publique*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 12 h 30, reprend à 13 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi sur la dénonciation dans la fonction publique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 19, *Loi supplémentaire de 2003-2004 (2) portant affectation de crédits* ;
- 20, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (1) portant affectation de crédits* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

- 12, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 12, 19, 20 et 26 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

12, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;
 19, *Loi supplémentaire de 2003-2004 (2) portant affectation de crédits* ;
 20, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (1) portant affectation de crédits* ;
 26, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Holder, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET DE CAPITAL 2005-2006		Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES		
Conception et construction de bâtiments provinciaux . . .		127 419 000
MINISTÈRE DES TRANSPORTS		
Ponts permanents		32 025 000
Routes permanentes		52 600 000

4	<i>53-54 Elizabeth II, 2005</i>	21 janvier
Initiative de réfection des routes rurales		41 000 000
Programme stratégique d'infrastructure routière		
Canada - Nouveau-Brunswick		7 110 000
Programme pour l'infrastructure stratégique		
Canada - Nouveau-Brunswick		58 065 000
Programme d'infrastructure frontalière		
Canada - Nouveau-Brunswick		10 950 000
Routes 11 et 17		21 250 000
Voies de contournement urbaines		12 080 000
Agence de gestion des véhicules		7 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

S.H. l'administrateur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

M. Holder, président suppléant de la Chambre, s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune;*
- 12, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne;*
- 19, *Loi supplémentaire de 2003-2004 (2) portant affectation de crédits;*
- 20, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (1) portant affectation de crédits;*
- 26, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. l'administrateur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président suppléant reprend le fauteuil.

Sur autorisation, la Chambre revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre, et l'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les derniers crédits du budget de capital pour 2005-2006.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Holder, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET DE CAPITAL 2005-2006		Votés (\$)
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS		
Parcs - Amélioration des installations		1 100 000
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES		
Bassin hydrographique Musquash - Améliorations des biens immobiliers		1 871 000
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX		
Subventions - Contrôle de l'assainissement de l'eau ...		500 000
Districts de services locaux		656 000
Installations provinciales d'épuration des eaux usées ..		600 000
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE		
Améliorations des biens immobiliers		400 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL		
Programme d'infrastructure		
Canada - Nouveau-Brunswick		8 056 000

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	
Canada - Nouveau-Brunswick	3 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

Sur autorisation, la Chambre revient à l'appel du dépôt de projets de loi.
Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Volpé :

35, Loi de 2005-2006 portant affectation de crédits pour fins de dépenses en capital.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu que les projets de loi dont la deuxième lecture a été ordonnée soient reportés au jeudi 31 mars 2005.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mercredi 30 mars 2005 à 14 h.

La séance est levée à 16 h 45.